

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**  
**COMMUNE DE CAMOU-CIHIGUE**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2019/0255 en date du 18 octobre 2019, il sera procédé **du mardi 19 novembre 2019 à 09h30 au jeudi 19 décembre 2019 à 17h00 inclus** à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société LABORDE SAS, pour le renouvellement et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, sur la commune de Camou-Cihigue, aux lieux-dits "Elguia", "Beortia" et "Game" ;

Ce dossier comporte une étude d'impact.

La Mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis le 24 juillet 2019 auquel l'autorité responsable du projet a répondu le 11 septembre 2019.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est la S.A.S. LABORDE (co-gérants : M. Guy LABORDE et M. Francis LABORDE), Zone Lanneretonne - 4 chemin d'Ilhasse - BP. 55 - 64402 OLORON-SAINTE-MARIE.

Le projet prévoit l'extraction à ciel ouvert de calcaire pour la fabrication de granulats.

Les installations projetées sont soumises à autorisation (A) par référence à la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

<b>Rubrique Alinéa</b>	<b>Régime (*)</b>	<b>Libellé de la rubrique (activité) Critères de classement</b>	<b>Nature de l'installation (bâtiment / atelier / procédés...)</b>	<b>Caractéristiques de l'installation / Capacités maximales</b>
2510-1	A	Exploitation de carrière	Superficie totale : 83 989m <sup>2</sup> dont 27 935m <sup>2</sup> à extraire	Production maximale : 120 000t/an

Commune où le projet sera réalisé : Camou-Cihigue

Commune siège de l'enquête : Camou-Cihigue

Communes concernées par le rayon d'affichage : Alçay-Alçabéhéty-Sunharette ; Alos-Sibas-Abense ; Aussurucq ; Camou-Cihigue ; Idaux-Mendy ; Menditte ; Ossas-Suhare ; Sauguis-Saint-Etienne ; Tardets-Sorholus ; Trois-Villes.

M. Jean-Pierre NOBLET, commandant de la Police nationale en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Camou-Cihigue, lors des permanences suivantes :

- \* **Le mardi 19 novembre 2019 de 09h30 à 12h30 ;**
- \* **Le mardi 26 novembre 2019 de 14h30 à 17h00 ;**
- \* **Le mardi 10 décembre 2019 de 09h30 à 12h30 ;**
- \* **Le jeudi 19 décembre 2019 de 14h30 à 17h00**

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que la réponse de l'autorité responsable du projet à cet avis, seront consultables :

\* sur support papier : à la mairie de Camou-Cihigue : Le Bourg 64470 CAMOU-CIHIGUE, les mardi et jeudi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 ;

\* Sur un poste informatique : à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à Pau (service de la coordination des politiques interministérielles - bureau de l'aménagement de l'espace), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – entrée 4, 3ème étage, porte 302 ;

\* Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante :  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Camou-Cihigue ;

- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse :

[pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr) ;

- par courrier postal, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Camou-Cihigue :  
Le Bourg 64470 CAMOU-CIHIGUE

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel réceptionné après le jeudi 19 décembre 2019 à 17h00 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Camou-Cihigue, sur le site internet de la préfecture : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) - page d'accueil - rubriques enquêtes publiques - enquêtes publiques closes, ainsi qu'à la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le **18 OCT. 2019**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

**Eddie BOUTTERA**